

Etude d'incidences Natura 2000

**Modification simplifiée n°4 du Plan Local
d'Urbanisme**

Commune de MELLE (79)

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. LOCALISATION DES SECTEURS CONCERNES PAR LA PROCEDURE PAR RAPPORT AU PATRIMOINE NATUREL	4
II. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000	5
1. Présentation du site « Carrière de Loubeau »	6
a) Formulaire Standard de Données (FSD)	6
b) Documents d'objectifs (DOCOB)	9
2. Présentation du site « Vallée de Boutonne »	10
a) Formulaire Standard de Données (FSD)	10
b) Documents d'objectifs (DOCOB)	13
III. ANALYSE DES INCIDENCES PAR RAPPORT A L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	14
1. FR5400447 « Vallée de la Boutonne »	14
2. FR5400448 « Carrières de Loubeau »	18
IV. SYNTHESE	22

PREAMBULE

La commune de Melle est directement concernée par deux zonages Natura 2000 avec les sites « Carrières de Loubeau » (FR5400448) et « Vallée de la Boutonne » (FR5400447) qui la traverse.

Elle fait l'objet d'une procédure d'évolution de son Plan Local d'Urbanisme, laquelle nécessite d'évaluer les incidences potentielles sur les sites Natura 2000

Les articles L414-4 et L414-5 et R414-19 et suivants du code de l'environnement, incluent une réforme de l'évaluation des incidences introduite par la loi du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale, ainsi que les décrets du 9 avril 2010 et du 16 août 2011 relatifs à l'évaluation des incidences.

Le régime dit « d'évaluation des incidences Natura 2000 » est une procédure qui permet au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de son projet avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000. Il en résulte de la transposition des articles 6-3 et 6-4 de la directive européenne Habitats.

Si celle-ci n'interdit pas les activités et interventions sur un site Natura 2000, elle impose néanmoins de soumettre les plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur le site à une évaluation préalable de leurs incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Selon ces articles, les autorités ne peuvent autoriser un plan ou un projet que si, au regard de l'évaluation de ses incidences, il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site considéré (sauf cas très particuliers des projets justifiés par des raisons impératives d'intérêt public majeur).

L'évaluation des incidences concerne les aménagements envisagés dans les sites Natura 2000 mais aussi en dehors.

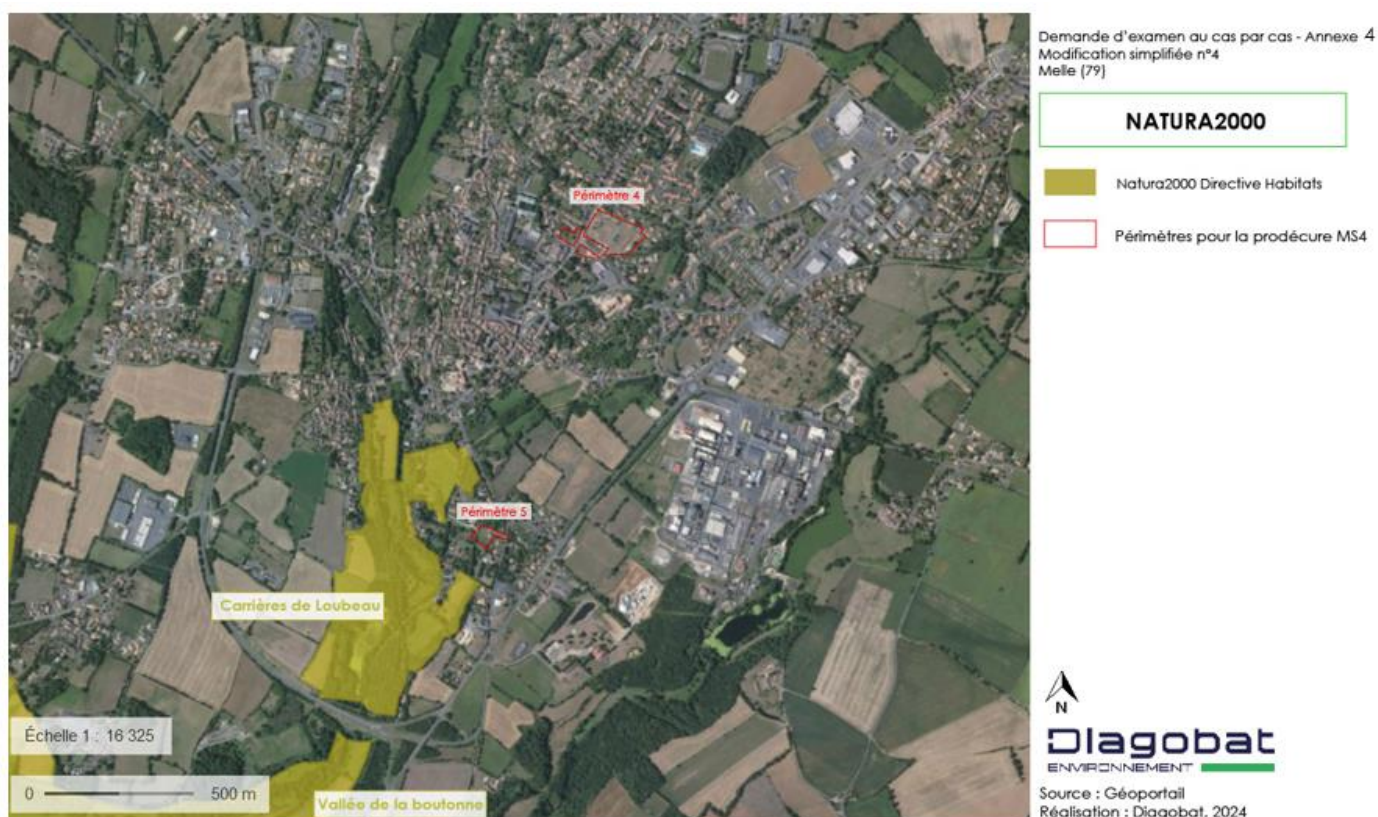
Elle s'applique directement au site Natura 2000, l'évaluation ne porte donc que sur les effets sur les espèces animales et végétales et habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences porte non seulement sur les sites déjà désignés (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation) mais aussi sur ceux en cours de désignation (Site d'Importance Communautaire et proposition de Site d'Importance Communautaire).

D'après la circulaire MEEDDM du 15 avril 2010, l'évaluation des incidences Natura 2000 comporte une présentation générale du dispositif, puis décrit la procédure d'évaluation et précise certaines notions clés telles que l'atteinte aux objectifs de conservation, l'intérêt public majeur ou les effets cumulés.

I. LOCALISATION DES SECTEURS CONCERNES PAR LA PROCEDURE PAR RAPPORT AU PATRIMOINE NATUREL

Code	Type	Nom	Distance	
			Périmètre 4	Périmètre 5
FR5400448	ZPS – Directive HABITATS	Carrières de Loubeau	Environ 800m	Environ 150m
FR5400447	ZPS – Directive HABITATS	Vallée de la Boutonne	Environ 1,8km	Environ 800m



II. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. A cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe.

Pour toutes les zones choisies, il sera fait application de ce qu'il est convenu d'appeler l'interdiction de dégradation, qui implique en substance que les Etats signataires de l'accord s'engagent à présenter à l'Union Européenne des rapports réguliers et à garantir une surveillance continue des zones de protection.

Les aires de distribution naturelle des espèces ainsi que les surfaces de ces aires faisant partie du biotope à préserver doivent être maintenues constantes, voire agrandies.

Ce programme « Nature 2000 » est en cours d'élaboration depuis 1995. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 2009 et 1992.

- La **directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux"** prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.
- La **directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats – Faune – Flore"** promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes, ... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes, et autres mollusques, ...

1. Présentation du site « Carrière de Loubeau »

a) Formulaire Standard de Données (FSD)

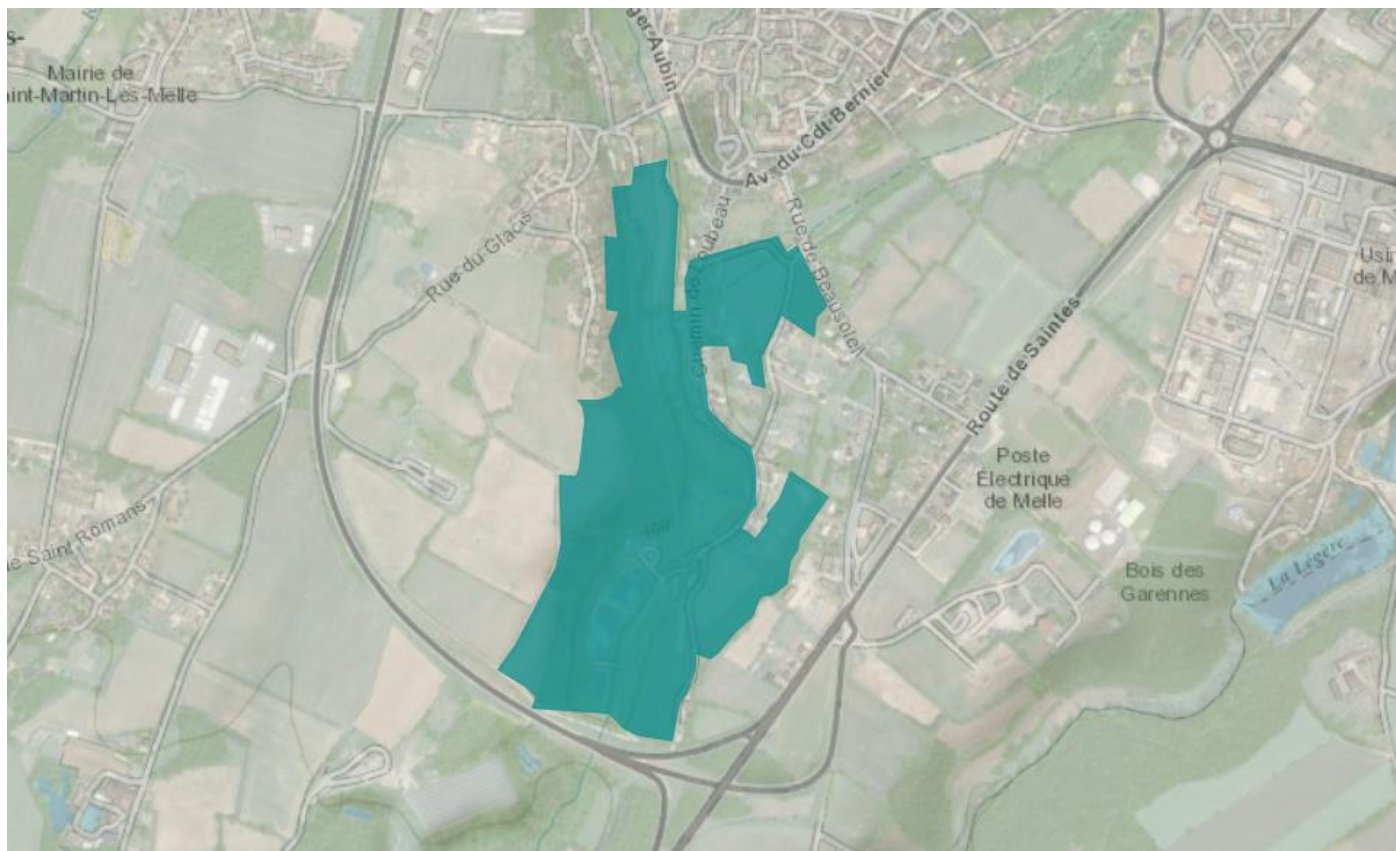
➤ Description

La zone est protégée au titre de la **directive habitat (ZPS)**, via l'arrêté portant désignation et classement le 18/04/2007.

Elle couvre une **superficie d'environ 30,37ha**, principalement composée de « Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées » (50%) ainsi de de « forêts caducifoliées » (3%) mais comprenant également des autres terres incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines(13%), et des eaux douces intérieures : Eaux stagnantes, Eaux courantes (7%).

Les Carrières de Loubeau sont des anciennes galeries de mines de plomb argentifères situées sur la vallée de la Béronne sur lequel l'occupation du sol y est diversifiée (prairies naturelles, jachères, cultures, cours d'eau, boisement de feuillus, haies) favorable aux activités de chasse et de transit des chauves-souris.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	50 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	13 %



➤ **Qualité et importance**

Il s'agit du premier site souterrain d'hivernage connu dans le département des Deux-Sèvres pour les rhinolophes et notamment le Grand rhinolophe.

➤ **Vulnérabilité**

Deux grands types de menaces à prendre en compte sur le site :

- Intrusion dans les cavités provoquant un dérangement des chauves-souris présentes en périodes d'hivernation et de transit.
- Dégradation de la qualité des territoires de chasse et de transit environnants

Des menaces, pressions et activités peuvent avoir des incidences sur le site. Le tableau ci-dessous les regroupe.

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
H	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I
M	A03	Fauche de prairies		I

Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

➤ **Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation**

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C J V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	0	1	i	P	DD	C	B	C	C
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	P	DD	C	B	C	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	0	60	i	C	G	C	B	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	c			i	P	DD	C	B	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	0	254	i	P	G	C	B	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	r	0	44	i	P	DD	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	c	0	5	i	P	DD	C	B	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	c			i	P	DD	C	B	C	C
M	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	c	0	0	i	P	DD	C	B	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	c			i	P	DD	C	B	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	c	0	3	i	P	DD	C	B	B	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

b) Documents d'objectifs (DOCOB)

Les carrières de Loubeau font partie d'un complexe de cavités naturelles situées dans la vallée de la Béronne et creusées dans des calcaires dolomitiques plus ou moins gréseux du Pliensbachien (Jurassique inférieur). Ces cavités ont permis l'exploitation par l'Homme (Mines d'Argent), principalement au IX^e siècle, d'un gisement stratiforme plombo-zincifère (metallotecte de Melle). Melle est ainsi le siège d'un important atelier monétaire à l'époque carolingienne, dont l'activité cesse probablement au cours du X^e siècle lorsque de nouveaux ateliers sont créés à Niort.

La ville de Melle est située dans l'entité paysagère des terres rouges-secteur bocager (Inventaire des Paysages de Poitou-Charentes - 1999). Les zones d'habitat se sont développées sur le versant Est (lotissements et centre ville) de la vallée de la « Béronne » et sur le versant Ouest autour de la gare et du hameau de St Hilaire. Le plateau présente une topographie irrégulière avec la présence de collines, plateaux, vallées peu profondes (dispersion hydrographique importante) et habitat regroupé en hameaux. Quelques boisements importants ponctuent le paysage où dominant des parcelles cultivées. Chemins creux et haies sont des composantes majeures de la qualité paysagère de ce secteur bocager. Le secteur de St Hilaire, situé dans la partie nord-ouest de la commune et limité à l'est et au sud par la vallée de la Béronne, possède un caractère propre marqué par un réseau de murets de pierres sèches et de haies buissonnantes délimitant des parcelles de cultures.

2. Présentation du site « Vallée de Boutonne »

a) Formulaire Standard de Données (FSD)

➤ Description

La zone est protégée au titre de la **directive habitat (ZPS)**, via l'arrêté portant désignation et classement en 2007.

Elle couvre une **superficie d'environ 7 145ha**, principalement composée de « Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées » (35%) ainsi de « des Autres terres arables » (35%) mais comprenant également des eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes), des zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas), des autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines).

Ce site est également reconnu pour sa diversité de milieux au sein de la mosaïque de cultures, persistance de prairies humides et de zones bocagères.

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	35 %
N15 : Autres terres arables	35 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %



➤ Qualité et importance

Le site est un ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens, etc.

➤ Vulnérabilité

L'inventaire « Activités agricoles 1 » a souligné une baisse très significative du nombre d'exploitants agricoles et donc d'exploitations dans les communes de la ZPS, et particulièrement d'exploitations en polyculture-élevage au cours des 40 dernières années.

Ce phénomène a entraîné « mécaniquement » une augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations (en 1979, 32 ha en moyenne, 74 ha en 2000 soit multipliée par 2,3 en 20 ans). Dans la même période, les surfaces moyennes des exploitations supérieures à 50 ha ont progressé de 82%.

La taille des parcelles s'est agrandie à l'instar des plaines céréalières intensives comme celle de Niort-Brioux, site d'étude du CNRS de Chizé (Thomas, 2005). Les conséquences directes sont un essor constant des cultures céréalières au dépend des cultures pérennes.

« L'homogénéisation de l'assolement et la diminution rapide des surfaces enherbées entraîne une rétraction de l'habitat favorable préjudiciable à l'ensemble des espèces prioritaires : nidification, alimentation, repos » (Bretagnolle, 2009).

La ZPS dispose encore d'un stock important de surfaces enherbées — 4350 ha en 2009, 21,2 % de la SAU (carte 14 de l'Atlas) — mais dont la nature, la gestion ou la localisation ne sont toutefois pas souvent spécifiquement adaptées aux besoins des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

C'est pourquoi la survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend du maintien à grande échelle des mesures agro-environnementales.

Ces mesures visent à compenser la diminution voire l'intensification des prairies, ainsi que la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...).

La construction en 2012 de la LGV SEA Tours-Bordeaux, les aménagements fonciers associés, la création de nombreux parcs éoliens en périphérie immédiate de la ZPS (ainsi que des projets à l'intérieur), les projets de plusieurs grandes retenues de substitutions, font partie des projets dont les effets cumulés sont probablement importants sans être pour autant quantifiables séparément et à court terme.

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
L	G05.11	Mort ou blessure d'animaux par collision		I
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site. O = à l'extérieur du site. B = les deux.

➤ Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	r			i	C	G	C	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	C	G	C	B	C	B
F	5315	<i>Cottus perifretum</i>	p			l	P	DD	C	C	C	C
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			l	P	DD	C	C	C	C
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	C	G	C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	R	G	C	C	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			l	C	G	C	C	C	C
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	P	DD	C	C	B	C
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	p			i	V	G	C	C	C	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			l	P	DD	C	C	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C

b) Documents d'objectifs (DOCOB)

La vallée de la Boutonne est plane. Il se distingue souvent des plaines céréalières limitrophes par l'imposant volume des peupleraies notamment à l'aval du SIC. Sa présence est moins marquée quand les cultures s'étendent jusqu'à la rivière. Les effets de masse, de géométrie, de rythme, de couleur et de transparence des peupleraies évoluent en fonction du vent, de la lumière ou des saisons. L'hiver, au temps des inondations, l'eau forme au sol un miroir horizontal, où se révèlent tous les jeux de reflets et de graphisme qui définissent un véritable paysage remarquable. Par endroit, des paysages plus fermés par des linéaires bocagers laissent entrevoir les prairies humides par de petites fenêtres.

En amont, ses affluents (la Belle, la Béronne, la Légère et leurs affluents) creusent leurs vallées dans le socle du plateau mellois, laissant voir le maillage bocager sur leurs coteaux, et offrant des sites d'implantation singuliers aux villes comme Melle ou Celles-sur-Belle. Ces centres anciens ont composé avec les éléments naturels des formes très typiques, autour desquelles les villes ont progressé, posant parfois des difficultés de lecture entre le tissu urbain actuel et les structures naturelles. Les boisements de ces vallées (peupleraies, ripisylves) camouflent souvent les coteaux ou l'horizon, phénomène accentué par le faible dénivelé entre les fonds de vallées et les coteaux.

Ainsi, les vallées sur la Boutonne accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux. Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue.

L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Les « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées

III. ANALYSE DES INCIDENCES PAR RAPPORT A L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

1. FR5400447 « Vallée de la Boutonne »

Périmètre 4

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas - Annexe 4
Modification simplifiée n°4
Saint-Martin-lès-Melle (79)

Localisation du périmètre 4

Parcelles cadastrales

Périmètre pour la procédure MS4



Diagebat
ENVIRONNEMENT

Source : Géoportail
Réalisation : Diagebat, 2024

Périmètre 4

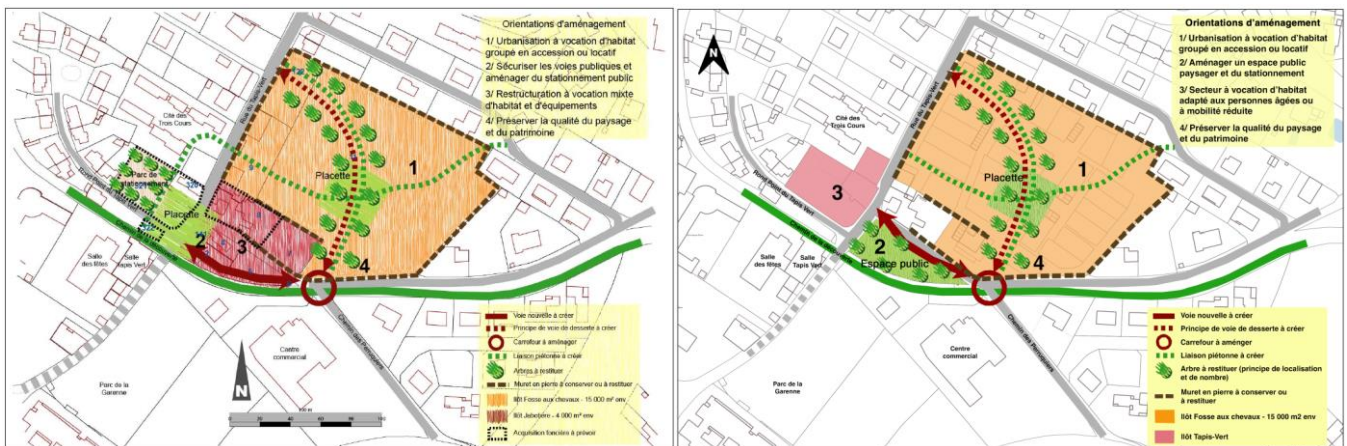
Modification envisagée

La procédure de modification simplifiée n°4 porte sur la modification de l'OAP « la fosse aux chevaux » (une grande partie de cette zone ayant déjà été aménagée via un permis d'aménager obtenu en 2014) pour permettre la réalisation d'un projet de résidence adaptée aux personnes âgées et à mobilités réduites sur une emprise actuellement identifiée comme à vocation de « placette et parc de stationnement » :

- inverser l'emprise n°3 initialement destinée à la « Restructuration à vocation mixte d'habitat et d'équipement », avec l'emprise destinée à l'aménagement d'un parc de stationnement et placette.

L'espace de la zone n°3 devient ainsi un espace de respiration en continuité d'une coulée verte existante, ce qui est plus cohérent

- De plus, la vocation mixte d'habitat et d'équipement est remplacée par « secteur à vocation d'habitat adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite » afin de rendre compatible l'OAP avec le projet.
- Par ailleurs, les emplacements réservés qui avaient été modifiés dans le cadre d'une précédente procédure d'évolution du PLU de Melle, ont été mis à jour dans l'OAP.



Analyse des incidences

Les parcelles concernées par la modification sont des terrains à urbaniser ou des extensions récentes du centre-ville. Aucun habitat caractéristique des sites Natura2000 ne sont présents sur les parcelles ou à proximité.

Le fait d'inverser les secteurs dédiés à l'opération immobilière / à l'aménagement d'un parc permet de créer un espace de respiration en continuité d'une coulée verte existante

L'évolution envisagée n'aura aucune incidence sur les habitats ou espèces caractéristiques du site.

Périmètre 5

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas - Annexe 4
Modification simplifiée n°4
Saint-Martin-lès-Melle (79)

Localisation du périmètre 5

- Parcelles cadastrales
- Périmètre pour la procédure MS4



Diagobat
ENVIRONNEMENT

Source : Géoportail
Réalisation : Diagobat, 2024

Périmètre 5

Modification envisagée

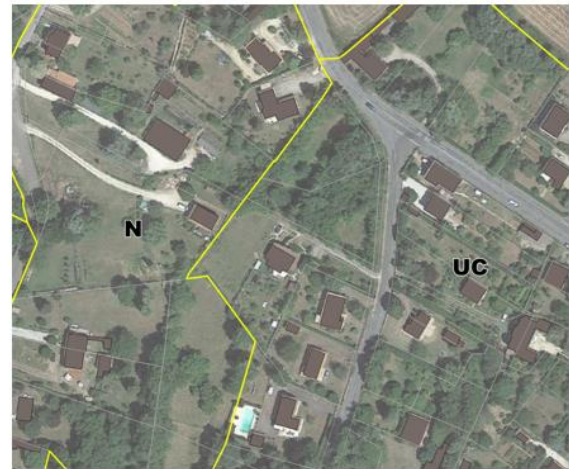
La procédure de modification simplifiée n°4 porte sur une correction d'une erreur matérielle.

La zone N sera réduite sur les parcelles cadastrées (AL 233, AL 234 et partie AL 235 ancienne parcelle AL 233 désormais divisée en 3) au profit d'une zone UC. En effet, lors de la procédure de modification n°1 du PLU approuvée le 26 février 2014, l'emprise a été sorti par erreur de la zone UC. La construction actuelle date de 2013, soit avant l'approbation de la modification n°1 du PLU de Melle.

Plan Zonage PLU 2007



Plan de zonage après modification MS4



Analyse des incidences

Les parcelles concernées par la modification sont situées en zonage N mais correspondent à un zonage UC (erreur matérielle lors de la modification du plan de zonage en 2014).

Aucun habitat caractéristique du site Natura2000 n'est présent sur les parcelles. Le site « Vallée de Boutonne » est éloigné de plus de 800m. Elle n'aura aucune incidence sur les habitats ou espèces caractéristiques de ce site.

2. FR5400448 « Carrières de Loubeau »

Périmètre 4

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas - Annexe 4
Modification simplifiée n°4
Saint-Martin-lès-Melle (79)

Localisation du périmètre 4

-  Parcelles cadastrales
-  Périmètre pour la procédure MS4



Diagobats
ENVIRONNEMENT

Source : Géoportail
Réalisation : Diagobats, 2024

Périmètre 4

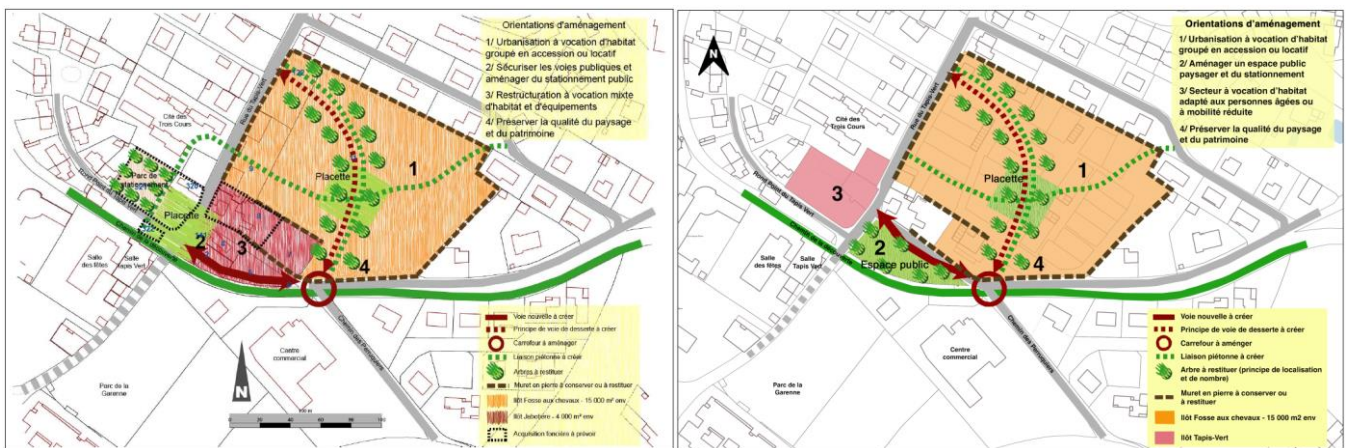
Modification envisagée

La procédure de modification simplifiée n°4 porte sur la modification de l'OAP « la fosse aux chevaux » (une grande partie de cette zone ayant déjà été aménagée via un permis d'aménager obtenu en 2014) pour permettre la réalisation d'un projet de résidence adaptée aux personnes âgées et à mobilités réduites sur une emprise actuellement identifiée comme à vocation de « placette et parc de stationnement » :

- inverser l'emprise n°3 initialement destinée à la « Restructuration à vocation mixte d'habitat et d'équipement », avec l'emprise destinée à l'aménagement d'un parc de stationnement et placette.

L'espace de la zone n°3 devient ainsi un espace de respiration en continuité d'une coulée verte existante, ce qui est plus cohérent

- De plus, la vocation mixte d'habitat et d'équipement est remplacée par « secteur à vocation d'habitat adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite » afin de rendre compatible l'OAP avec le projet.
- Par ailleurs, les emplacements réservés qui avaient été modifiés dans le cadre d'une précédente procédure d'évolution du PLU de Melle, ont été mis à jour dans l'OAP.



Analyse des incidences

Les parcelles concernées par la modification sont des terrains à urbaniser ou des extensions récentes du centre-ville. Aucun habitat caractéristique des sites Natura2000 ne sont présents sur les parcelles ou à proximité.

Le fait d'inverser les secteurs dédiés à l'opération immobilière / à l'aménagement d'un parc permet de créer un espace de respiration en continuité d'une coulée verte existante

L'évolution envisagée n'aura aucune incidence sur les habitats ou espèces caractéristiques du site.

Périmètre 5

Description de l'état actuel



Demande d'examen au cas par cas - Annexe 4
Modification simplifiée n°4
Saint-Martin-lès-Melle (79)

Localisation du périmètre 5

- Parcelles cadastrales
- Périmètre pour la procédure MS4



Diagobats
ENVIRONNEMENT

Source : Géoportail
Réalisation : Diagobats, 2024

Périmètre 5

Modification envisagée

La procédure de modification simplifiée n°4 porte sur une correction d'une erreur matérielle.

La zone N sera réduite sur les parcelles cadastrées (AL 233, AL 234 et partie AL 235 ancienne parcelle AL 233 désormais divisée en 3) au profit d'une zone UC. En effet, lors de la procédure de modification n°1 du PLU approuvée le 26 février 2014, l'emprise a été sorti par erreur de la zone UC. La construction actuelle date de 2013, soit avant l'approbation de la modification n°1 du PLU de Melle.

Plan de zonage en 2007



Plan de zonage en 2014



Analyse des incidences

Les parcelles concernées par la modification sont situées en zonage N mais correspondent à un zonage Uc (erreur matérielle lors de la modification du plan de zonage en 2014).

Aucun habitat caractéristique du site Natura2000 n'est présent sur les parcelles. Le site « Carrières de Loubeau » est toutefois, situé à environ 150m du périmètre 5. La procédure consiste à corriger une erreur matérielle, elle n'aura aucune incidence sur les habitats ou espèces caractéristiques de ce site.

IV. SYNTHÈSE

Au regard des éléments présentés ci-dessus, la modification du PLU n'aura pas d'incidence significative sur le réseau Natura 2000.

De plus, les évolutions proposées au règlement de la zone N ont vocation à mieux encadrer l'évolution du bâti, afin notamment de prendre en compte les constructions qui génèrent de l'emprise au sol, mais pas de la surface de plancher.